

ÉTENDRE LA DÉMARCHE

Dans un premier temps, les agriculteurs concernés par la démarche Agréo ont été des exploitants vitivinicoles, situés sur l'arc méditerranéen, la zone d'Agrosud. Ainsi, en 2006, 11 viticulteurs ont participé à la phase pilote, constituant un échantillon d'exploitations représentatif des contextes pédoclimatiques méditerranéens. Deux diagnostics par exploitation ont été réalisés : le premier a eu lieu avant la campagne et le second après, de manière à identifier les points faibles pour chacune des parcelles analysées, simuler et proposer de nouvelles pratiques. Pour Antoine Talhouk, directeur d'Agrosud, il est important de communiquer sur la gestion de l'eau, une des grandes préoccupations sociales du moment. D'autant qu'avec la disparition de la TGAP au 1^{er} janvier 2008 et son remplacement par une redevance sur l'eau, les "bons" agriculteurs seront récompensés en récupérant une partie de cette redevance. *"À terme, explique-t-il, nous espérons qu'il y aura suffisamment d'agriculteurs qui pourront s'approprier la démarche Agréo afin de créer une dynamique à l'échelle nationale. En ce sens, nous avons intérêt à ce que la charte soit adoptée par d'autres prescripteurs."* Dans un contexte économique tendu pour la filière vin, tous les signaux de bonne pratique seront bons à prendre. C'est pourquoi la charte Agréo ouvre de nouvelles perspectives en communiquant sur la préservation de la ressource en eau, une première en France.

repère

LES EXPLOITATIONS AGRÉO 2007

En 2006, la première année de mise en œuvre de la charte Agréo a concerné 11 exploitations viticoles qui se sont vu remettre le trophée Agréo 2007 :

- La Dournie, Saint-Chinian (34)
- Domaine de l'Arjolle, Pouzolles (34)
- Domaine de Barroubio, Saint-Jean-de-Minervois (34)
- Domaine de Listel, Château de Villeroy (34)
- Domaine du Mas Rouge, Vic-la-Gardiole (34)
- Domaine de Preignes le Vieux, Vias (34)
- Château Bellefontaine, Beauvoisin (30)
- Domaine du Bolchet, Caissargues (30)
- Domaine Fontaine Boulbon, Sainte-Anastasie (30)
- Domaine du Lac, Carcès (83)
- SCEA Pary, Lorgues (83)

Pour les viticulteurs venus témoigner à la remise de ces trophées, la charte Agréo s'inscrit dans la continuité de leur investissement dans des pratiques respectueuses de l'environnement.

"Ça va bien dans le sens de ce que l'on faisait", explique l'un deux, *"avec un effort supplémentaire pour essayer de gérer au mieux la ressource en eau."* Un effort qui prouve à la société que les viticulteurs sont conscients des impacts environnementaux de leurs pratiques. Un plus, notamment sur les marchés d'exportation vers les pays du Nord où les consommateurs sont très soucieux de savoir comment leur vin a été produit. En ce sens, la charte Agréo permet d'argumenter commercialement sur la gestion "environnementale" du vignoble. Où il s'agit de relever le défi de la mise en symbiose de l'écologique et de l'économique...

Chaque année, un nouveau diagnostic est réalisé et permet de réajuster le plan d'action en fonction de l'évolution de l'impact des pratiques sur l'environnement. L'agriculteur s'engage ainsi dans une démarche de progrès et d'amélioration continue dans le temps de ses pratiques culturales.

Damien Conaré